

Paris, le 15 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Choose France : Stanislas GUERINI présente le bilan du dispositif France Expérimentation

A l'occasion de la 6^{ème} édition du sommet Choose France qui s'est tenue ce lundi 15 mai, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI, a présenté France Expérimentation, un dispositif unique en Europe dédié à accélérer et faciliter les projets d'innovation.

Ce dispositif porté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction générale des entreprises (DGE), s'adresse à tous les acteurs économiques, privés ou public, porteurs d'un projet économique innovant, ambitieux et écologique et exposés à des freins juridiques ou des blocages réglementaires. France Expérimentation leur permet de bénéficier rapidement d'une dérogation juridique afin de tester leur innovation sur le terrain et d'en mesurer les impacts.

Plus de 150 projets ont déjà été accompagnés avec des retombées positives en termes d'attractivité économique de notre pays, d'accélération de la transition écologique et de création ou de sauvegarde d'emplois dans nos départements. Stanislas GUERINI a donc invité les acteurs économiques présents à Choose France à s'en saisir.

« Dans un contexte de reconquête industrielle et d'investissements et de décarbonation de notre économie, je crois profondément à l'administration qui facilite et accélère l'innovation au plus près du terrain. C'est un enjeu d'attractivité majeur pour la France, pays le plus attractif d'Europe pour les investissements étrangers, que j'ai voulu porter lors du sommet Choose France. Dans tous nos territoires, des projets émergent, des solutions doivent pouvoir être testées, et si les résultats sont concluants, nous devons pouvoir les généraliser ! » Stanislas GUERINI.

Plus d'information sur la procédure pour soumettre un projet à France Expérimentation : [France Expérimentation Direction interministérielle de la transformation publique \(modernisation.gouv.fr\)](#). Cliquez sur ce lien.

Des projets innovants qui ont fait appel à France Expérimentation...

NOVO NORDISK : Recycler des millions de stylos injecteurs d'insuline

Novo Nordisk, leader mondial dans le traitement du diabète, produit sur son site de Chartres près de 25 millions de stylos injecteurs d'insuline pour le marché français. Dans le cadre de ses engagements environnementaux, Novo Nordisk souhaitait recycler et valoriser le corps de ces stylos. Mais, selon le code de la santé publique, ces stylos ne pouvaient jusque-là qu'être incinérés.

- **France Expérimentation a coordonné l'instruction interministérielle de cette demande de dérogation, puis a accompagné le ministère de la Santé lors des différentes phases de rédaction et d'adoption des textes juridiques autorisant désormais l'entreprise à recycler ses stylos injecteurs jetables.**

ACOPREV : Développer l'autoconsommation électrique collective

Située dans la Drôme, la société ACOPREV souhaitait produire de l'électricité locale avec des panneaux photovoltaïques. Son objectif : approvisionner en électricité les participants à l'autoconsommation collective et fournir une partie de leur production électricité sur six communes. Mais contraint par les deux kilomètres réglementaires pour échanger de l'énergie, le projet n'était pas réalisable.

- **Afin de permettre aux zones rurales de recourir à l'autoconsommation collective, une dérogation expérimentale a été permise à ACOPREV et un décret a été pris permettant d'autoriser la mise en place d'un périmètre élargi de 20 km dans les zones à faible densité de population comme les zones rurales.**

OKE CHARGE : Offrir un service de recharge partagée entre particuliers pour les véhicules électriques

La start-up OKE CHARGE intervient dans le domaine de la smart tech. Elle a fait appel à France Expérimentation dans le cadre de son projet de service de recharge partagée entre particuliers pour les véhicules électriques. Elle estimait en effet que ce projet était bloqué par une disposition du code de l'énergie.

- **Sollicitée par l'équipe France Expérimentation, cette demande a été instruite par la direction de l'énergie et du climat qui a conclu à la compatibilité de cette activité avec le droit applicable. Cette sécurisation juridique a ainsi permis la concrétisation de ce projet.**

CONTACT PRESSE :

Service presse de Stanislas GUERINI,
ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

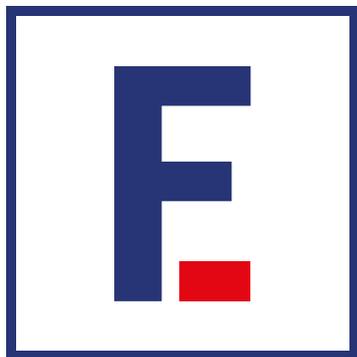
Tél : 01 53 18 42 68 / 01 53 18 42 76

Mél : presse.mtfp@transformation.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France
Expérimentation

**Faire évoluer
le droit
avec ceux qui font
l'innovation**





Vous avez un projet économique innovant et ambitieux...

Vous portez un projet qui permettrait d'accélérer la transition écologique...

Mais vous vous heurtez à des freins juridiques ?

Bénéficiez d'une dérogation avec France **Expérimentation**

FRANCE EXPÉRIMENTATION

Lever les blocages juridiques pour soutenir l'innovation



L'innovation est un levier essentiel pour une croissance plus inclusive et plus durable. Elle est également indispensable pour accélérer la transition écologique dans le cadre de France Nation verte. En aménageant des espaces d'expérimentation, France Expérimentation permet une approche plus agile de la réglementation pour porter les projets économiques innovants sur le territoire français, mais aussi pour ceux qui nous permettront de respecter nos engagements en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique."

Stanislas Guerini,
ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Dispositif unique en Europe, France Expérimentation permet aux acteurs économiques de tester leur innovation sur le terrain et d'en mesurer les effets de façon objective. Comment ? En bénéficiant temporairement d'une dérogation juridique.

France Expérimentation offre ainsi la possibilité aux acteurs économiques d'exprimer leurs besoins d'adaptation des normes dans le cadre d'expérimentations supervisées par les pouvoirs publics.

En cas de succès, France Expérimentation permet de faire évoluer la législation pour l'ensemble des acteurs économiques sur le territoire français.

Comment fonctionne France Expérimentation ?

France Expérimentation est un dispositif interministériel gratuit porté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction générale des entreprises (DGE).

Les porteurs de projets soumis et éligibles à France Expérimentation bénéficient :

- d'une instruction et d'un accompagnement sur mesure de la DITP et de la DGE ;
- d'une expertise juridique et technique des différents ministères concernés.

Sur la base des analyses et avis rendus, chaque dossier est soumis à l'arbitrage du cabinet de la Première ministre.

« Dans un cas sur deux, nous apportons une solution pour lever les blocages des projets que nous accompagnons, soit en permettant le déroulement d'une expérimentation soit en apportant une autre solution juridique. À ce jour, nous avons d'ores et déjà accompagné plus de 150 projets », Sébastien Malangeau et Olivier Hébrard, directeurs du programme France Expérimentation.

Qui peut bénéficier de France Expérimentation ?

France Expérimentation s'adresse aux acteurs ayant un projet innovant avec une dimension économique dont le développement est (ou paraît initialement) bloqué par des dispositions législatives ou réglementaires :

- entreprises • associations • établissements publics • collectivités territoriales

Vous avez un projet économique innovant... Mais vous vous heurtez à des freins juridiques ? Contactez-nous !

Pour soumettre votre projet à France Expérimentation, rendez-vous sur :

site : modernisation.gouv.fr

rubrique : **transformer l'action publique**

ou cliquez sur ce QR Code



Vous pouvez également nous écrire :

france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr

ILS ONT FAIT APPEL À

FRANCE EXPÉRIMENTATION...

NOVO NORDISK : recycler des millions de stylos injecteurs d'insuline



Novo Nordisk, leader mondial dans le traitement du diabète, produit sur son site de Chartres près de 25 millions de stylos injecteurs d'insuline pour le marché français. Dans le cadre de ses engagements environnementaux, Novo Nordisk souhaitait recycler et valoriser le corps de ces stylos. Mais, selon le code de la santé publique, ces stylos ne pouvaient jusque-là qu'être incinérés.

Sollicité par Novo Nordisk, France Expérimentation a coordonné l'instruction interministérielle de cette demande de dérogation, puis a accompagné le ministère de la Santé lors des différentes phases de rédaction et d'adoption des textes juridiques autorisant désormais l'entreprise à recycler ses stylos injecteurs jetables.

« La coopération a été efficace puisque, grâce au rôle facilitateur de France Expérimentation, Novo Nordisk a reçu l'aval des quatre ministères concernés », Etienne Tichit, directeur général et corporate vice-président de Novo Nordisk France.

ACOPREV : développer l'autoconsommation électrique collective



Située dans la Drôme, la société ACOPREV souhaitait produire de l'électricité locale avec des panneaux photovoltaïques. Son objectif : approvisionner en électricité les participants à l'autoconsommation collective et fournir une partie de leur production d'électricité sur six communes. Mais contraint par les deux kilomètres réglementaires pour échanger de l'énergie, le projet n'était pas réalisable.

Afin de permettre aux zones rurales de recourir à l'autoconsommation collective, ACOPREV a présenté une demande visant à élargir le périmètre autorisé pour mener des opérations d'autoconsommation collective qui a pu être validée par le cabinet du Premier ministre.

« Nous avons fait appel à France Expérimentation pour l'obtention d'une dérogation expérimentale. Un décret a été pris qui a permis d'autoriser la mise en place d'un périmètre élargi de 20 km dans les zones à faible densité de population comme les zones rurales », Hubert Remillieux, membre d'ACOPREV.

OKE CHARGE : offrir un service de recharge partagée entre particuliers pour les véhicules électriques



La start-up OKE CHARGE intervient dans le domaine de la smart tech. Elle a fait appel à France Expérimentation dans le cadre de son projet de service de recharge partagée entre particuliers pour les véhicules électriques. Elle estimait en effet que ce projet était bloqué par une disposition du code de l'énergie.

Sollicitée par l'équipe France Expérimentation, cette demande a été instruite par la direction générale de l'énergie et du climat qui a conclu à la compatibilité de cette activité avec le droit applicable. Cette sécurisation juridique a ainsi permis la concrétisation de ce projet.

« Grâce à l'accompagnement de France Expérimentation, nous avons pu renforcer le lien de confiance avec nos clients, et nos investisseurs », Lionel Doyen, co-fondateur et COO d'Oke charge.

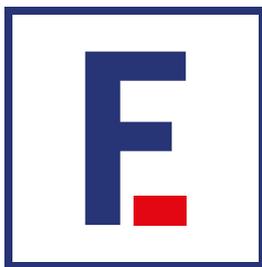
Autres exemples d'accompagnement

- Faciliter le développement de nouvelles solutions de réutilisation des eaux usées traitées (SEDE ENVIRONNEMENT – groupe Véolia)
- Permettre les colocations pérennes entre personnes âgées dans le parc social (APART'AGES)
- Permettre la circulation sur certaines voies publiques des robots agricoles (ROBAGRI)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France
Expérimentation

Découvrir **France Expérimentation**
sur le site de la direction interministérielle
de la transformation publique (DITP)

www.modernisation.gouv.fr

